



M Amaury DE SAINT-QUENTIN.
Préfet, Préfecture de l'Ardèche
5, rue Pierre Filliat
BP 721
07007 PRIVAS Cedex

Pantin, le 16 décembre 2010

Objet : ouverture du camping "La Plage des Templiers" pour la saison 2011
(affaire suivie par Frédéric CHANDELIER, vice-président de la FFN)

Monsieur le Préfet,

Le 10 décembre 2010, M. le Sous-préfet de Largentière a bien voulu recevoir le vice-président de la FFN accompagné de M. Pierre Peschier, personnalité locale soutenue par notre Fédération en tant que repreneur potentiel de l'exploitation du camping "La Plage des Templiers".

Cette réunion de travail avait pour objet d'examiner les conditions et contraintes de réouverture du camping sur la base du projet de principe qui avait été communiqué à vos services par M. Pierre Peschier, ce dernier ayant d'ores et déjà contracté le bail d'occupation du site avec le propriétaire du foncier et en voie de finaliser financièrement le départ définitif de l'ancien exploitant Jacques Guerrier.

Les conclusions qu'il convient de tirer de cet entretien et des propos tenus par M. Jean Rampon nous inquiètent fortement puisque selon lui, il serait très difficile d'envisager une quelconque réouverture du camping pour la prochaine saison 2011 compte tenu des délais de procédures administratives qui seront nécessaires à l'obtention de l'autorisation d'exploiter. Par ailleurs, la décision de fermer définitivement le camping actuel que vous auriez prise nous interroge également quant à sa finalité (J. Guerrier étant maintenant parti), car elle risque – nous semble-t-il – de complexifier les procédures de réouverture.

Ces informations, si elles devaient se confirmer, pourraient conduire à « condamner prématurément » le projet de réouverture du camping des Templiers remettant alors en cause le fort engagement que notre Fédération a déployé ces dernières années pour maintenir le dernier camping naturiste des Gorges de l'Ardèche.



En effet, si la réouverture du site devait être « programmée » à l'horizon 2012, il est vraisemblable que le repreneur montrera de fortes réticences à supporter, sans aucun retour de financement, les charges d'un site au devenir incertain (bail, maintenance, gardiennage...), ce qui pourrait le conduire à renoncer à son projet.

Resterait alors, et a minima pour la saison 2011, à gérer une situation qui risque d'être particulièrement difficile :

- la présence naturiste n'aura pas pour autant disparue sauf qu'elle sera incontrôlée, notre Fédération n'ayant alors plus aucune crédibilité ; faut-il rappeler que le camping est aussi fréquenté par bon nombre de naturistes européens : allemands, néerlandais, suisses, belges, ...
- la diminution de touristes naturistes dans les Gorges pèsera négativement sur l'image et l'économie touristique locale ;
- sauf à engager des moyens de gardiennage conséquents, le site risque fort d'être totalement vandalisé à l'image de celui de la Châtaigneraie rapidement ruiné dès sa fermeture ;
- les dérives et fréquentations incontrôlées pourront alors se déployer en toute tranquillité sur le site proche de la PASTIÈRE, problèmes que régule parfaitement la présence voisine d'une structure familiale naturiste organisée ;
- enfin et pour mémoire, elle n'aidera pas à l'efficacité des interventions des services de secours en été sur le rapide de la PASTIÈRE. Ces interventions sont en effet facilitées par la présence naturiste (entretien du chemin d'accès, aide et présence sur le rapide et sur le camping), ce qui, comme déjà rappelé, pourrait être encore amélioré.

Pour toutes ces raisons, et sauf à remettre en cause les engagements raisonnables de maintien de la pratique naturiste sur le site des Templiers, il est souhaitable qu'une solution soit trouvée pour que – dans le respect des règles de sécurité et des procédures réglementaires – l'exploitation du camping ne soit pas interrompue pendant la saison 2011, il en va de son devenir.

N'oublions pas à cet égard qu'une page définitive se tourne aux Templiers et que le repreneur est une personnalité ardéchoise éminente en qui nous avons toute confiance tant pour son sérieux que pour les moyens qu'il a déjà annoncés en vue de la réalisation d'un projet naturiste exemplaire sur le site des Templiers.

Dans ces conditions, parmi différentes solutions possibles, nous retenons pour notre part celle que M. Pierre Peschier a évoquée au cours de l'entretien :

- Au delà des dérives de l'exploitant précédent, vos décisions successives prises à l'encontre de l'exploitation du camping s'appuyaient exclusivement sur la non conformité des installations au regard des prescriptions imposées par les Commissions de sécurité dont celles du 03 avril 2009 citées dans l'arrêté du 12 avril 2010 portant déclassement du camping. Ces prescriptions, qui représentent environ 17 points de défauts ou insuffisances, doivent pouvoir être levées sans grande difficulté par M. Pierre Peschier. Leur conformité conditionnerait - comme en 2005 – la réouverture du camping.
- Cette réouverture serait dans les faits provisoire au motif, qu'en parallèle, le dossier d'instruction du « camping modernisé » éventuellement piloté par un BE spécialisé, suivrait son cours aux fins d'obtenir des instances appropriées



les autorisations de travaux nécessaires sur en particulier les points majeurs que sont, tant pour la sécurité que le respect de l'environnement de la Réserve, l'amenée de l'énergie (eau et électricité) et l'accès.

- La méthodologie de cette instruction, et la suite que les autorités administratives lui donneront, pourraient d'ailleurs être retenues dans les attendus de l'arrêté autorisant la reprise de l'activité du site en période transitoire.

Une telle solution (mais d'autres sont envisageables) donnerait sa chance à la réouverture du camping dans des conditions acceptables alors que celle envisagée M. Jean Rampon la condamne vraisemblablement d'entrée de jeu.

Vous savez, Monsieur le Préfet, l'attachement de notre Fédération et du mouvement naturisme au devenir du centre naturiste des Templiers. Ce site est pour nous une vitrine européenne. Il est unique en France et en Europe, il représente un tourisme à taille humaine, respectueux de la nature, et d'un modèle d'intégration de l'homme dans l'écosystème. Nous voulons qu'il continue à vivre !

Avec le temps et au travers des nombreux contacts que nous avons pu tenir tant avec vos prédécesseurs que vous même et vos services, nous avons acquis la certitude que l'Administration ainsi que les Élus concernés partageaient notre objectif sous condition du respect des règles de sécurité.

Dans ces conditions, il nous paraîtrait aberrant que des contraintes administratives qu'il convient en tout état de cause de respecter, ruinent pour des raisons de calendrier, le beau projet que nous voulons construire avec l'homme de confiance qu'est M. Pierre Peschier.

Nous espérons alors que nos arguments et propositions seront entendus et nous nous tenons à votre entière disposition, avec M. Pierre Peschier, pour en discuter.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes sentiments très respectueux.

Paul RÉTHORÉ

Président de la Fédération Française de Naturisme

Copie :

M. Jean RAMPON.
Sous-préfet de Largentière
23, rue Camille Vielfaure
07110 LARGENTIÈRE